

## **ANCIENNE CARTE USSA**

**Saison 2022-2023**

La carte USSA n'existe plus sous la forme que vous avez pu connaître, à savoir au format « carte de crédit ».

Pour plus de praticité pour vous, il vous sera demandé des frais de gestion dont le paiement se fera auprès de votre section (montant intégré ou à ajouter à la cotisation de votre discipline, selon le mode d'affichage choisi par les sections).

Ce tarif est bénéfique pour vous car inférieur aux cotisations des saisons précédentes 😊

Le tarif annuel est de :

- 12€ pour les Arnolphiens
- 18€ pour les résidents des autres communes

>>> A noter que ces frais sont valables PAR SECTION.

En effet, si vous souhaitez pratiquer 2 disciplines dans 2 sections distinctes, les frais seront demandés pour chaque section, ce qui est légitime car la gestion de votre dossier se fera 2 fois.

Merci pour votre attention et bonne saison sportive 😊

L'équipe encadrante de l'USSA